

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2934 / C.A.G.

Astrida, le 20 Octobre 1950.-

Objets

Payement maison Murutovu,
I86.600,- frs.



Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que
suite à votre I55024/T.P., l'entrepreneur de Smet a recu
payement pour la maison exécutée pour vous à Murutovu.

Je vous saurais gré de bien vouloir
verser la somme I86.600,- frs au crédit de notre C.C.
I942 C.C.I. Astrida - au B.G.B. d'Usumbura.

La facture conventions et procès-verbaux,
étant envoyés par notre 2290/T.P. du 5/8/50.-

Pour l'Administrateur Chef de Territoire,
Le Comptable Territorial, des I.A.C.
A. STRIJDBOS,

Monsieur le Chef du Service
des Travaux Publics

à

USUMBURA.